

UN AUTEUR ... UNE VOIX RÈGLEMENT DU CONCOURS 2021

Article 1

Ce concours récompensera l'auteur(e) d'un **texte** inédit et un(e) interprète. Le prix de l'un n'entraînant pas nécessairement le prix de l'autre.

Le texte devra être rédigé dans une des langues régionales endogènes de la Fédération Wallonie-Bruxelles (wallon, picard, lorrain, champenois...).

Le concours est également accessible aux auteurs s'exprimant en picard des Hauts-de-France.

La forme est libre. **Le thème de cette année sera : les objets. Objets inanimés, avez-vous donc une âme... Objets souvenirs, objets modernes ou qui ont changé notre vie, objets perdus, retrouvés, objet du désir... Homme objet, femme objet... Les possibilités sont infinies.**

Donnez **libre** cours à votre imagination.

Une dizaine de textes seront sélectionnés. (Le jury a la capacité de modifier ce nombre).

Les auteur(e)s retenu(e)s se choisiront chacun(e) un(e) interprète qui viendra défendre leur œuvre lors d'une finale publique qui aura lieu le 4 décembre 2022.

Article 2

Chaque auteur(e) ne peut envoyer qu'un seul texte.

Il comportera 20 lignes au moins, mais sa longueur ne devra pas excéder 2500 caractères. Le texte sera accompagné de sa traduction en français.

Article 3

Les envois seront reçus jusqu'au 15 septembre 2022, ils seront envoyés en six exemplaires à l'adresse suivante :

Annie Rak – Roulotte théâtrale
18, rue de la paix
7370.Dour-Elouges.

Article 4

Les envois ne porteront aucune mention permettant de reconnaître leur auteur(e).

Ils seront accompagnés d'une enveloppe fermée contenant les coordonnées complètes de l'auteur en ce compris le n° de téléphone et l'adresse mail et portant, comme seule indication le titre de l'œuvre.

Article 5

Les interprètes choisis (e)s par les auteur (e)s auront plus de 15 ans.

Article 6

Le concours sera doté de nombreux prix en argent dans les deux catégories (auteur (e) ... voix).

Article 7

Les décisions du jury seront sans appel.

Article 8

Par leur participation au concours, les auteurs acceptent la mise en ondes et la diffusion éventuelle de leur œuvre par la RTBF ainsi que l'utilisation scénique ou la publication de leur texte.

Un concours organisé par la roulotte théâtrale avec le soutien du service des langues régionales endogènes de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Crombel.